

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 Mai 2021 à 19 H 30

Le vingt Mai deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 12 Mai 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix-sept) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corine CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (deux dont deux pouvoirs) :

Mme Marion CHOFFEL donne pouvoir à Mme Marine MATA

M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération n° 2021.026 : – Vidéoprotection des abords de l'Institution Robin et Saint-Vincent-de-Paul : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la collectivité a pour projet l'installation d'une caméra aux abords de l'Institution Robin et Saint-Vincent de Paul pour un montant de 9 220.00 € HT soit 11 064.00 € TTC. Il convient de solliciter la Région Auvergne Rhône pour l'attribution d'une subvention concernant cette installation.

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Caméra Institution Robin et Saint-Vincent-de-Paul	9 220.00 €	11 064.00 €
Total	9 220.00 €	11 064.00 €

Plan de financement

Subvention Région	100 %	9 220.00 € HT
Total	100%	9 220.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 18 voix POUR – 1 voix CONTRE (Mme Caroline MUSCELLA) :

- APPROUVE le projet d'installation d'une vidéoprotection aux abords de l'Institution Robin et Saint-Vincent-de-Paul pour un montant de 9 220.00 € HT soit 11 064.00 € TTC
- SOLLICITE une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 100 % soit un montant de 9 220.00 € HT

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 20 Mai 2021



Le Maire,
Marc DELEIGUE

Appichage de 7 juin 2021